



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Département des Alpes-Maritimes

Tél. 04 92 19 45 00 - Fax 04 92 19 45 01

TAXE DE SEJOUR 2026
Etat récapitulatif trimestriel 2026
A retourner avec mention « Néant » le cas échéant

Trimestre concerné :

IDENTIFICATION DU LOUEUR

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

N° SIRET :

Courriel électronique du déclarant :

IDENTIFICATION DE L'HEBERGEMENT

Type d'hébergement :

- Hôtel
- Résidence
- Camping
- Chambre d'hôtes
- Meublé de tourisme

Adresse :

Période de perception du au

Détail du nombre de nuitées total							
Mois	Nb total nuitées	Nb total de personnes	-18 ans (exonérés)	Saisonniers (exonérés)	Part communale	Part régionale	Total Euros
Total à reverser							

Pénalités applicables : Art.R 2333-69 du code général des collectivités territoriales. Tout retard dans le versement du produit de la taxe dans les conditions prévues par l'article R.2333-64 donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0.75 % par mois de retard.
En cas de non-paiement, les poursuites sont effectuées comme en matière de contributions directes.

A retourner complété aux adresses suivantes :

finances@laroquettesursiagne.com
MAIRIE – SERVICE FINANCES –
630 chemin de la commune – 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

Trésorerie de Grasse Municipale et Banlieue
119 Route de la paoute
06131 GRASSE CEDEX
Domiciliation bancaire :
IBAN : FR-58-3000-1005-96E0-6500-0000-076
BIC : BDFEFRPPCCT

Merci de joindre le règlement du montant total de la Taxe de séjour collectée au cours du trimestre, à l'ordre du Trésor Public ou de faire un virement sur le compte de la Trésorerie